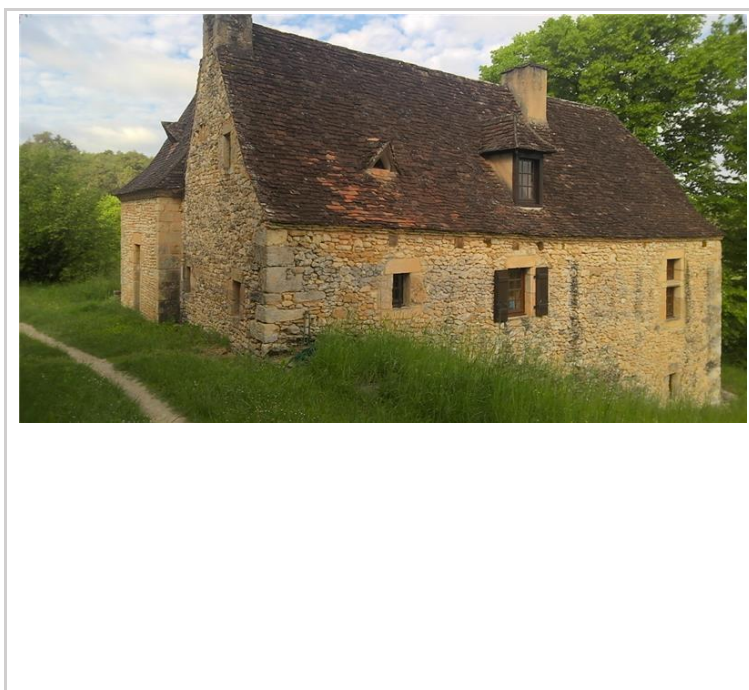


# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : SR04E23A

Mission réalisée le 04/05/2023



## PROPRIÉTAIRE

Monsieur Pascal CLARHAUT  
562 Chemin de la Bouyerie  
24290 AURIAC-DU-PÉRIGORD

## BIEN CONCERNÉ

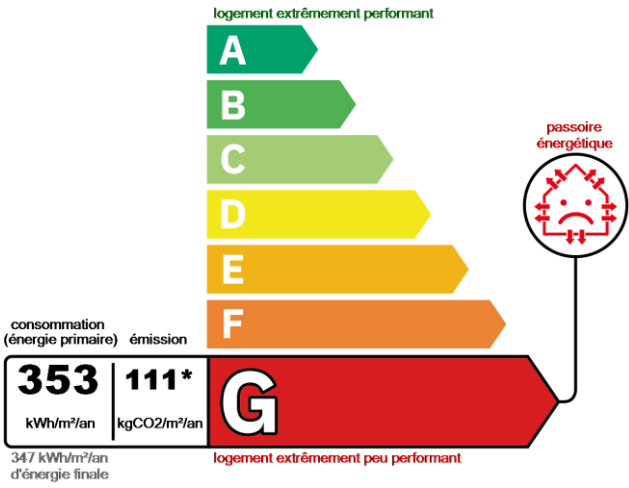
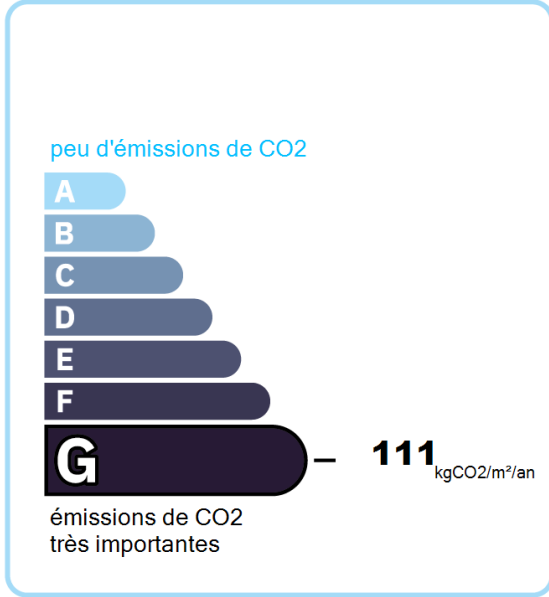
Maison  
562 chemin de la Bouyerie  
24290 AURIAC-DU-PÉRIGORD

## SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

*Ce document ne peut être annexé seul à un acte authentique et ne peut se substituer aux rapports de diagnostics originaux.  
La présente note de synthèse ne dispense pas la lecture complète des rapports qui composent le DDT.*

INFORMATIONS GÉNÉRALES		DOSSIER N° SR04E23A	
Type de bien : <b>Maison</b>	Adresse : <b>562 chemin de la Bouyerie</b>	Réf. cadastrale(s) : <b>NC</b>	Date d'intervention : <b>04/05/2023</b>
<b>24290 AURIAC-DU-PÉRIGORD</b>			

### AUDIT ENERGETIQUE

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>
<b>Consommation conventionnelle : 353 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	<b>Estimation des émissions : 111 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
 <p>consommation (énergie primaire) <b>353</b> kWh/m<sup>2</sup>.an</p> <p>émission <b>111*</b> kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p><b>G</b> logement extrêmement peu performant</p> <p><small>347 kWh/m<sup>2</sup>.an d'énergie finale</small></p>	 <p>peu d'émissions de CO<sub>2</sub></p> <p><b>G</b> – <b>111</b> kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p>émissions de CO<sub>2</sub> très importantes</p>

# Audit énergétique réglementaire

N° audit : A23240014803E  
date de visite : 04/05/2023  
établi le : 04/05/2023  
valable jusqu'au : **03/05/2028**

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.



adresse : **562 chemin de la Bouyerie, 24290 AURIAC-DU-PÉRIGORD**

type de bien : Maison

année de construction : 1800

nombre de logements : 1

surface habitable : 175,97  
m<sup>2</sup>

N° cadastre : NC

nombre de niveaux : 3

Département : DORDOGNE

propriétaire : CLARHAUT Pascal

adresse du propriétaire : 562 Chemin de la Bouyerie 24290 AURIAC-DU-PÉRIGORD



**État initial du logement**  
p.3



**Scénarios de travaux en un clin d'œil**  
p.10

## Scénario 1 "rénovation en une fois"

Parcours de travaux en une seule étape p.11



## Scénario 2 "rénovation par étapes"

Parcours de travaux par étapes p.16



**Les principales phases du parcours de rénovation énergétique**  
p.25



**Lexique et définitions**  
p.26

### Informations auditeur

#### ATLANTIC CONTROLE

siège : 50, rue Chapelet , 64200  
BIARRITZ

auditeur : REBIERE

Sébastien

tel : 05.59.52.20.93

email : [contact@acontrele.fr](mailto:contact@acontrele.fr)

N° SIRET : 43010097400061

N° de certification : AEC2045

org. de certification : LCC-Qualixpert

logiciel : ANALYSIMMO



Décret no 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires.

Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

# Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de votre logement.



Cet audit énergétique réglementaire est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Cet audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'**atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B** (sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

## Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



### Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



### Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



### Vivre dans un logement de qualité

→ Un bâtiment correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



### Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



### Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO<sub>2</sub> (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



### Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges

→ Vous vous prémunissez également de la future interdiction de location des passoires thermiques.

→ Critère énergétique pour un logement décent :

- 1<sup>er</sup> Janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m<sup>2</sup>/an
- 1<sup>er</sup> Janvier 2025 : classe DPE entre A et F
- 1<sup>er</sup> Janvier 2028 : classe DPE entre A et E
- 1<sup>er</sup> Janvier 2034 : classe DPE entre A et D



### Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années

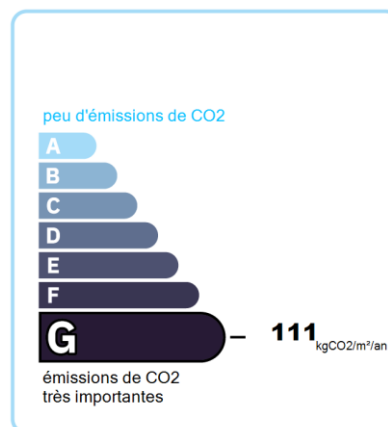
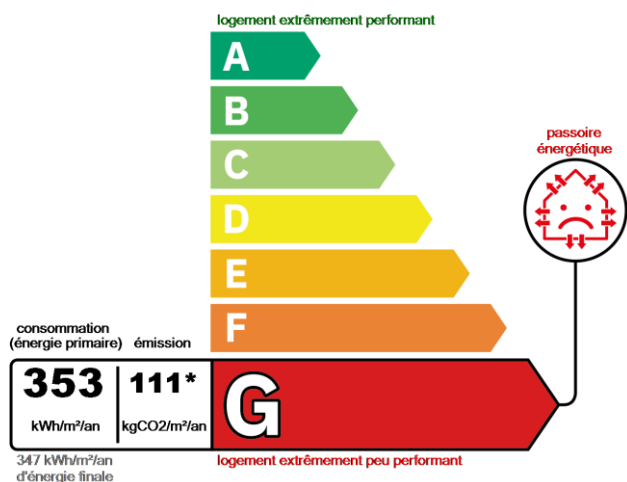
# État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.

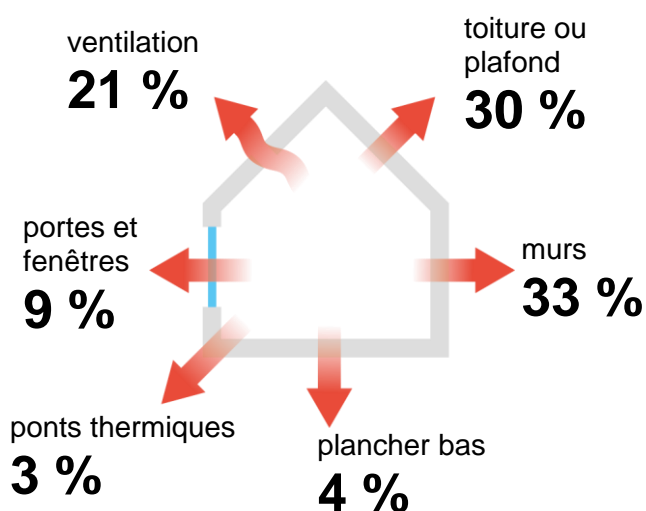
Réf du DPE : 2324E1480727B

## Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

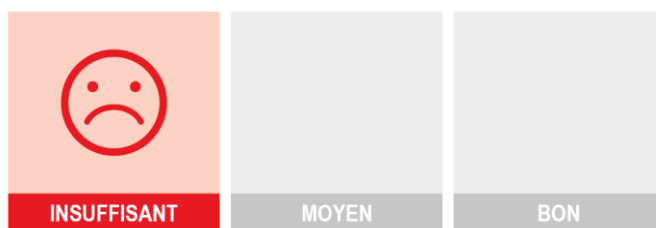
\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



## Schéma des déperditions de chaleur



## Confort d'été (hors climatisation)











## Performance de l'isolation



## Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWh/m<sup>2</sup>/an EP



usage	 chauffage	 eau chaude	 refroidissement	 éclairage	 auxiliaires	Total
	consommation d'énergie (kWh/m <sup>2</sup> /an)	 fioul 315 <sub>EP</sub> (315 <sub>EF</sub> )	 fioul 29 <sub>EP</sub> (29 <sub>EF</sub> )		 électrique 5 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	<b>de 4 309€ à 5 829€</b>	<b>de 391€ à 529€</b>		<b>de 86€ à 116€</b>	<b>de 97€ à 131€</b>	<b>de 4 882€ à 6 606€</b>

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)


Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.


Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...


## Vue d'ensemble du logement


### Description du bien

Description				
nombre de niveaux	3			
nombre de pièces	14			
description des pièces	pièce	étage	Nb	Surface (m <sup>2</sup> )
	Salle à manger	Rdj	1	22,52
	Chambre 1		1	16,16
	Salon	Rez-de-chaussée	1	33,02
	Bureau		1	20,34
	Salon 2		1	20,35
	Dégagement		1	1,31
	WC	Rdj	1	1,09
	Salle d'eau		1	3,32
	Cuisine		1	16,52
	Chambre 2		1	8,59
	Chambre 3		1	9,73
	Salle de bains	1er étage	1	4,48
	Chambre 4		1	10,5
	Palier		1	7,94
mitoyenneté	Aucune			

 Murs	Description	Isolation
Mur 2	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 7	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 3	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 8	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Terre (paroi enterrée), non isolé	insuffisante
Mur 4	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 1	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 9	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Terre (paroi enterrée), non isolé	insuffisante
Mur 6	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 5	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 10	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 11	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu, donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante

 Planchers	Description	Isolation
Plancher 1	Plancher de type Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	moyenne

 Toitures	Description	Isolation
Plafond 2	Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolation inconnue	insuffisante
Plafond 1	Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé (ITE e=2cm)	insuffisante

 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture	insuffisante
Porte-fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture	insuffisante
Portes	Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

## Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description
-------------------	-------------



**chauffage**

Chaudière classique Fioul installation en 1975, individuel sur Radiateur

▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.

**eau  
chaude  
sanitaire**

Chaudière classique Fioul installation en 1975, individuel, production par accumulation séparée.





**ventilation**

Ventilation par ouverture de fenêtres

**pilotage**

Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence

## Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

photo	description	conseils
	Couverture : toiture en état usagé, présence de points d'infiltrations, développement de mousse végétale	Nous conseillons aux intéressés de faire intervenir un homme de l'art qui proposera les mesures techniques à mettre en oeuvre pour pallier à ces défauts/pathologies observés le jour de la visite.
	Toiture : absence de dalles et descentes d'eau pluviales	Ce désordre est source de remontées d'humidité pluviales
	Murs : présence d'humidité au niveau des murs côté Sud	Nous conseillons aux intéressés de faire intervenir un homme de l'art qui proposera les mesures techniques à mettre en oeuvre pour pallier à ces défauts/pathologies observés le jour de la visite.
	Murs : présence d'humidité au niveau des murs enterrés côté Sud	Nous conseillons aux intéressés de faire intervenir un homme de l'art qui proposera les mesures techniques à mettre en oeuvre pour pallier à ces défauts/pathologies observés le jour de la visite.

## Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Les résultats chiffrés des consommations et montants des dépenses énergétiques sont obtenus par la méthode de calcul 3CL-DPE2021 et l'arrêté fixant le tarif des énergies en vigueur au moment du diagnostic. Ces résultats peuvent être différents des relevés de consommations réels pour plusieurs raisons :

- le calculs sont basés sur un scénario d'utilisation conventionnelle, différent du scénario d'utilisation réelle (météo, horaires d'occupation, température de consigne, température homogène dans toutes les zones du bien, apports internes, intensité d'occupation réelle...);
- certains éléments impactant les consommations réelles ne sont pas accessibles ou quantifiables par le technicien (mise en oeuvre de l'isolation, mauvais fonctionnement d'un système, étanchéité à l'air réelle,...) et ne sont donc pas pris dans les calculs ;
- l'utilisation de valeurs par défaut pour la modélisation du bâtiment faute de justificatifs acceptables.

## Observations de l'auditeur

Les matériaux biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale.

Les parois intérieures du logement sont altérées par l'humidité.

Note Relative à l'Urbanisme et avis de valeur non remis au jour de la visite.

**Rappel du cadre réglementaire :**

Objectif de la mission :

La loi "Climat et Résilience" a accolé au DPE une obligation de réaliser un audit énergétique en France métropolitaine pour tous les bâtiments d'habitation en mono-propriété énergivores proposés à la vente. Cette obligation s'applique au :

- 1er avril 2023 pour les logements F et G ;
- 1er janvier 2025 pour les logements de classe E ;
- 1er janvier 2034 pour les logements de classe D.

L'audit énergétique est un document complémentaire au DPE qui intervient après sa réalisation. Le DPE présente des recommandations d'amélioration à titre informatif, tandis que l'audit présente des scénarios de travaux plus précis.

L'audit énergétique est établi aussi par des diagnostiqueurs sous conditions précisées dans le décret du 4 mai 2022, par des maîtres d'œuvre architectes, bureau d'études et entreprises pouvant réaliser l'audit énergétique.

Périmètre de la mission :

Le modèle de calcul 3CL 2021 est le même que celui du DPE imposé par la réglementation.

L'audit énergétique contient un état des lieux général du bien, une estimation de la performance du bâtiment, des propositions de travaux permettant l'atteinte d'une rénovation performante, etc...

Deux propositions de parcours de travaux sont présentes dans l'audit énergétique :

Une première proposition prévoit un parcours de travaux par étapes pour constituer une rénovation performante ;

Une deuxième proposition prévoit un parcours de travaux en une seule étape pour constituer une rénovation performante.

Le parcours de travaux intègre le traitement des 6 postes de travaux :

- l'isolation des murs
- l'isolation des planchers bas
- l'isolation des toitures
- le remplacement des menuiseries existantes
- la ventilation
- la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces

De plus pour chaque type de travaux, l'audit énergétique décrit les critères de performances minimales à respecter vis-à-vis des dispositions réglementaires ou pour bénéficier des aides financières. Il intègre également des travaux complémentaires pour garantir un renouvellement d'air suffisant lorsque cela est nécessaire et s'assurer du traitement satisfaisant des interfaces entre les différentes étapes de travaux.

Sa durée de validité est de 5 ans.

A noter qu'en cas de contraintes techniques, architecturales, patrimoniales ou liées au coût des travaux, les recommandations peuvent ne pas atteindre la classe de performance B.

Dans ce cas, le parcours de travaux prévoit le traitement des six postes de travaux et permet d'atteindre au minimum :

- la classe de performance C pour les bâtiments de classe E avant travaux ;
- la classe de performance D pour les bâtiments de classe F avant travaux ;
- la classe de performance E pour les bâtiments de classe G avant travaux ;

Les six postes de travaux sont considérés comme traités dès lors que l'auditeur atteste qu'ils ont été portés à un haut niveau de performance en faisant appel aux meilleures techniques disponibles et compatibles avec les caractéristiques du bâtiment concerné.

Pour évaluer le respect du critère de disproportion des coûts défini à l'article R. 112-18 du code de la construction et de l'habitation, le calcul du coût des travaux prend en compte ce qui est nécessaire pour, en partant de l'état initial, porter le logement au niveau de l'étape étudiée.

Limites de l'audit :

Cet audit ne prend pas en compte le coût des travaux qui sont liés aux points relevés dans le dossier de diagnostic immobilier :

- Termites ou autres agents de dégradations biologiques des bois nécessitant un traitement, remplacement d'éléments bois structuraux
- Plomb dans les peintures : déplombage ou réfection de la peinture
- Amiante : désamiantage ou confinement des matériaux,
- Electricité : reprise totale ou ponctuelle de l'installation
- Gaz : correction des anomalies signalées

La législation concernant la prévention des risques liés à l'amiante et au plomb dans le cadre de travaux, nécessite la réalisation de diagnostics spécifiques Avant travaux. Le donneur d'ordre prévoit de communiquer ces rapports aux entreprises intervenantes.











L'audit énergétique réglementaire n'est pas une mission de maîtrise d'œuvre, il s'agit de proposition de travaux et d'estimation pour atteindre le niveau de performance énergétique défini par la loi.

L'estimation du coût des travaux est réalisée à partir d'un logiciel de chiffrage national mis à jour mensuellement. Les estimations de chiffrage ne remplacent pas la réalisation de devis de travaux d'entreprise. Les devis devront être effectués par des entreprises qualifiées RGE et devront être ajustés préalablement au processus de lancement de travaux et/ou par un travail de maîtrise d'œuvre et/ou d'économiste de la construction qualifié RGE.

Le curseur tarifaire du chiffrage est pondéré selon le département de l'immeuble et un niveau de finition de travaux de type standard.

# Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWhEP/m <sup>2</sup> /an et émissions en kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
<b>Avant travaux</b>					
	353   111 		 insuffisant	de 4 882 € à 6 606 €	
<b>Scénario 1 "rénovation en une fois"</b> (détails. p.11)					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Isolation des murs</li> <li>Isolation de la toiture</li> <li>Remplacement des menuiseries extérieures</li> <li>Installation d'un système de ventilation</li> <li>Remplacement du système de chauffage</li> </ul>	67   2 	-81% (-286 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)	 insuffisant	de 772 € à 1 044 €	≈ 99 779 €
<b>Scénario 2 "rénovation par étapes"</b> (détails. p.16)					
<b>Etape 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Isolation de la toiture</li> <li>Remplacement des menuiseries extérieures</li> </ul>	259   81 	-26% (-94 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)	 insuffisant	de 3 597 € à 4 867 €	≈ 34 426 €
<b>Etape 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Isolation des murs</li> <li>Installation d'un système de ventilation</li> </ul>	122   37 	-65% (-231 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)	 insuffisant	de 1 721 € à 2 329 €	≈ 49 193 €
<b>Etape 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement du système de chauffage</li> </ul>	67   2 	-81% (-286 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)	 insuffisant	de 772 € à 1 044 €	≈ 16 160 €

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

# Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

## Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRenov'
- MaPrimeRénov'
- Sérénité

Aides locales :

- CEE (Certificats d'économies d'énergie) Standard
- Eco-Prêt à taux 0

Pour en savoir plus sur les aides, rendez vous sur France Rénov' [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' [email@france-renov.gouv.fr](mailto:email@france-renov.gouv.fr)  
Tel : 0 808 800 700

**Détails des travaux énergétiques****Coût estimé  
(\*TTC)****Murs**

- Isolation des murs par l'intérieur en MI (donne sur extérieur) ( $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ )  
Contre-cloison sur ossature métallique compris isolant fibre de bois ép. 145 mm.  $R = 4,00 \text{ m}^2 \text{ K/W}$   
Ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.  
En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).  
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

**≈ 30 173 €**

Murs humides : il convient de poser l'isolant avec un vide d'air de 2 à 4 cm  
Laine et Fibre de bois : Bonnes performances thermique et acoustique. Contribution au confort d'été.  
Matériau renouvelable

**Toiture**

- Isolation des combles perdus /isolant sur plancher  
MI & IC  
(Performance minimale MaPrimeRénov' 2021  $R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ )  
Isolation du plancher des combles en ouate de cellulose (conductivité thermique 0.040 W/m.K) épanchée en vrac sur une épaisseur de 300 mm ( $R = 7.50$ ). Pose sur plafond d'une membrane d'étanchéité à l'air pare-vapeur en polypropylène.  
Avant de poser un nouvel isolant, supprimer les travaux antérieurs inadaptés, en mauvais état ou mal posé.  
Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente ou autre disposition selon le CPT3560 en vigueur.  
En cas de mise en œuvre d'un isolant soufflé, veiller à respecter les prescriptions du CPT3693 en vigueur.  
Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface de plancher.  
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un  $R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  (exigence de performance pour la zone climatique H2)  
Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima un  $R \geq 7,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour tout type d'isolant.

**≈ 14 586 €**

- Isolation des combles aménagés ou plafond sous rampant  
MI & IC (Performance minimale MaPrimeRénov' 2021  $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ )  
Fourniture et pose d'une isolation thermo-acoustique par l'extérieur de comble avec isolant laine minérale (conductivité thermique 0.036 W/m.K), 1 couche ép. 145 mm + 1 couche ép. 80 mm ( $R = 6.20$ ), écran de sous-toiture bitumineux avec armature et chevron 60 x 80 mm en sapin de pays raboté et traité.  
Non compris dépose et repose de la toiture existante. Possibilité de réutilisation de la toiture existante à vérifier.  
Non compris réhausse de la partie charpente des combles perdus.  
Avant de poser un nouvel isolant, supprimer les travaux antérieurs inadaptés, en mauvais état ou mal posé.  
Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente ou autre disposition selon le CPT3560 en vigueur.  
Si la couche est rapportée à un pare-vapeur existant, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche.  
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un  $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  (exigence de performance pour la zone climatique H2)  
Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima un  $R \geq 7,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour tout type d'isolant  
Ouate de cellulose en vrac : Bonne régulation de l'humidité (peut absorber jusqu'à 15 % de son poids en eau). Bonnes performances thermique et acoustique.  
Contribution au confort d'été. Proviennent de produits recyclés. Nécessite peu d'énergie lors de sa production.

## Portes et fenêtres

- Remplacement des menuiseries > 0,5 m<sup>2</sup>  
MI & IC



Huisseries en bois exotique, dormant pour doublage. Vitrage isolant 4-16-4 faible émissivité. ( $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ ).

≈ 18 700 €

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov', choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$  ( $U_w$  étant le coefficient de performance thermique de la menuiserie et de son vitrage) et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .

S'assurer de la présence d'entrée d'air pour assurer le renouvellement d'air

## Ventilation

- Ventilation MI

Installation d'une VMC hygro B:

L'équipement de ventilation influe sur les consommations de chauffage (débit de renouvellement d'air) et sur les consommations d'auxiliaires.



L'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlé hygro réglable de type B permet une modulation du débit d'air extrait en fonction du taux d'humidité des pièces de service. Des modules d'entrées d'air hygro réglables sont installés dans les pièces principales pour une gestion de la modulation d'entrées d'air neuf en fonction du taux d'humidité des pièces, les portes de distributions intérieures sont détalonnées d'au moins 1 cm. L'installation ne doit jamais être mise à l'arrêt. En présence d'une installation PAC air/air double service (Chauffage / climatisation) les modules d'entrées d'air hygro réglables type B ne sont pas compatibles en Monosplit ou Multisplit. L'installation de modules d'entrée d'air hygro réglables de type B est autorisée en présence d'une émission par gainable impérativement associé à un système zone contrôle (Shogun ZC) assurant une régulation terminale pièce par pièce (cf détail avis technique n°14.5/16-2186\_V4).

≈ 1 100 €

## Production de chauffage et d'eau sanitaire

- PAC air / eau –

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air-eau, haute température, pour chauffage et ECS (ballon intégré 190 litres) comprenant unité intérieure et unité extérieure, support mural, le raccordement à l'alimentation électrique, à l'ECS, au circuit chauffage, régulateur thermostatique, disconnecteur, clapet anti-thermosiphon, clapet anti-retour, vannes, régulation sur température extérieure (sonde comprise), non compris mise en service. Vérifier auprès d'un professionnel que les émetteurs sont adaptés au système pour que le coefficient de performance soit optimum.

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment



- ▲ PAC Air/Eau : La pompe à chaleur air-eau est plus adaptée lorsque la température extérieure est clémente. Pour une installation sur plancher chauffant, on perd par exemple 38% d'efficacité entre +7 et -7°C. Ce système est donc plutôt à éviter en zone H1 où le climat est rigoureux.



≈ 14 300 €

- ▲ PAC Air/Eau: dimensionnement : Un professionnel doit impérativement se déplacer au domicile pour effectuer une visite technique rigoureuse. Il doit calculer le volume de la maison, les déperditions, le volume d'eau du circuit de chauffage, la taille des radiateurs dans chaque pièce. Il pourra ainsi déterminer la température de fonctionnement des chauffages et choisir une PAC en conséquence.

En cas de surdimensionnement : En cas de surdimensionnement, le coût de l'installation augmente sensiblement et le compresseur est très sollicité par des cycles marche arrêts fréquents. Cela entraîne une usure prématurée (coût d'entretien élevé) et des consommations électriques inutiles.

En cas de sous-dimensionnement : En cas de sous-dimensionnement, la pompe à chaleur air-eau ne pourra pas assurer le chauffage de la maison pendant les jours les plus froids de l'hiver qui causera une sensation de froid pour les occupants.

Pompe à chaleur haute température : Une PAC air-eau haute température convient pour des radiateurs haute température (55 à 70°C) mais aussi pour chauffer l'eau chaude sanitaire.

	Détails des travaux induits		Coût estimé (*TTC)
●	Post isolation par l'intérieur : Modifications de l'installation électrique, réseaux intérieurs, radiateurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation par l'intérieur.		≈ 17 740 €
●	Peintures et Maçonnerie : Eventuelles modifications des éléments de maçonnerie, de la plâtrerie et des peintures consécutives à ces travaux		≈ 600 €
●	Renouvellement d'air : Eventuels travaux d'adaptation ou de création d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal		≈ 540 €
●	Ventilation : Alimentation électrique du groupe VMC dans les combles		≈ 180 €
●	Equilibrage : Equilibrage des réseaux de chauffage		≈ 180 €
●	Electricité : Eventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique		≈ 480 €
●	Peintures et Maçonnerie : Eventuels travaux de maçonnerie, de plâtrerie et de peinture		≈ 600 €
●	Emetteurs : Eventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution		≈ 600 €



### Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale <small>(conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO₂/m²/an)</small>	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES <small>(gaz à effet de serre)</small>	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux <small>(*TTC)</small>
	<p><b>-81%</b> <small>(-286 kWhEP/m²/an)</small></p> <p><b>-92%</b> <small>(-319 kWhEP/m²/an)</small></p>	<p><b>-98%</b> <small>(-109,4 kg CO₂/m²/an)</small></p>	<p>insuffisant</p>	<p>de 772 € à 1 044 €</p>	<p>≈ 99 779 €</p>

### Répartition des consommations annuelles énergétiques

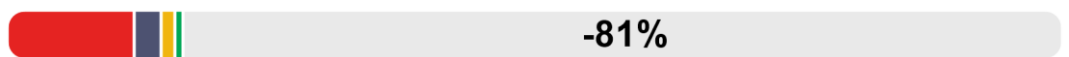
**Avant travaux**

kWh/m²/an EP



**Après travaux**

kWh/m²/an EP



usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	Total
	consommation d'énergie (kWh/m²/an)	consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée				
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	électrique 49 <sub>EP</sub> (21 <sub>EF</sub> )	électrique 10 <sub>EP</sub> (4 <sub>EF</sub> )		électrique 5 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	électrique 3 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	68 <sub>EP</sub> (29 <sub>EF</sub> )
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 563€ à 761€	de 117€ à 159€		de 52€ à 70€	de 40€ à 54€	de 772€ à 1 044€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...

### Recommandations de l'auditeur

- Ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

# Scénario 2 "rénovation par étapes"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.



## Etape 1

### Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRenov'
- MaPrimeRénov'
- Sérénité

Aides locales :

- CEE (Certificats d'économies d'énergie) Standard
- Eco-Prêt à taux 0

Pour en savoir plus sur les aides, rendez vous sur France Rénov'  
[france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov'  
[email@france-renov.gouv.fr](mailto:email@france-renov.gouv.fr)  
Tel : 0 808 800 700

**Détails des travaux énergétiques****Coût estimé  
(\*TTC)****Toiture**

- Isolation des combles perdus /isolant sur plancher

MI &amp; IC

(Performance minimale MaPrimRénov' 2021  $R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  )

Isolation du plancher des combles en ouate de cellulose (conductivité thermique 0.040 W/m.K) épanchée en vrac sur une épaisseur de 300 mm ( $R = 7.50$ ). Pose sur plafond d'une membrane d'étanchéité à l'air pare-vapeur en polypropylène.

Avant de poser un nouvel isolant, supprimer les travaux antérieurs inadaptés, en mauvais état ou mal posés.

Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente ou autre disposition selon le CPT3560 en vigueur.

En cas de mise en œuvre d'un isolant soufflé, veiller à respecter les prescriptions du CPT3693 en vigueur.

Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface de plancher.

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un  $R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ k/W}$  (exigence de performance pour la zone climatique H2)

Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima un  $R \geq 7,5 \text{ m}^2 \text{ k/W}$  pour tout type d'isolant.

- Isolation des combles aménagés ou plafond sous rampant

MI & IC (Performance minimale MaPrimRénov' 2021  $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  )

Fourniture et pose d'une isolation thermo-acoustique par l'extérieur de comble avec isolant laine minérale (conductivité thermique 0.036 W/m.K), 1 couche ép. 145 mm + 1 couche ép. 80 mm ( $R = 6.20$ ), écran de sous-toiture bitumineux avec armature et chevron 60 x 80 mm en sapin de pays raboté et traité.

Non compris dépose et repose de la toiture existante. Possibilité de réutilisation de la toiture existante à vérifier.

Non compris réhausse de la partie charpente des combles perdus.

Avant de poser un nouvel isolant, supprimer les travaux antérieurs inadaptés, en mauvais état ou mal posés.

Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente ou autre disposition selon le CPT3560 en vigueur.

Si la couche est rapportée à un pare-vapeur existant, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche.

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un  $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ k/W}$  (exigence de performance pour la zone climatique H2)

Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima un  $R \geq 7,5 \text{ m}^2 \text{ k/W}$  pour tout type d'isolant

Ouate de cellulose en vrac : Bonne régulation de l'humidité (peut absorber jusqu'à 15 % de son poids en eau). Bonnes performances thermique et acoustique.

Contribution au confort d'été. Proviens de produits recyclés. Nécessite peu d'énergie lors de sa production.

≈ 14 586 €

**Portes et fenêtres**

- Remplacement des menuiseries > 0,5 m<sup>2</sup>

MI &amp; IC



Huisseries en bois exotique, dormant pour doublage. Vitrage isolant 4-16-4 faible émissivité. ( $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ ).

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov', choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$  ( $U_w$  étant le coefficient de performance thermique de la menuiserie et de son vitrage) et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .

S'assurer de la présence d'entrée d'air pour assurer le renouvellement d'air

≈ 18 700 €

**Détails des travaux induits****Coût estimé  
(\*TTC)**

- Peintures et Maçonnerie : Eventuelles modifications des éléments de maçonnerie, de la plâtrerie et des peintures consécutives à ces travaux
- Renouvellement d'air : Eventuels travaux d'adaptation ou de création d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal

≈ 600 €

≈ 540 €

### Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale <small>(conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO₂/m²/an)</small>	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES <small>(gaz à effet de serre)</small>	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux <small>(*TTC)</small>
	<b>-26%</b> (-94 kWhEP/m²/an)  <b>-27%</b> (-93 kWhEP/m²/an)	<b>-27%</b> (-29,9 kg CO₂/m²/an)	 insuffisant	de 3 597 € à 4 867 €	≈ 34 426 €

### Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux  
kWh/m²/an EP



Après l'étape 1  
kWh/m²/an EP



usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	Total
	consommation d'énergie (kWh/m²/an)	fioul 223 <sub>EP</sub> (223 <sub>EF</sub> )	fioul 29 <sub>EP</sub> (29 <sub>EF</sub> )		électrique 5 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 3 049€ à 4 125€	de 391€ à 529€		de 86€ à 116€	de 71€ à 97€	de 3 597€ à 4 867€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux



## Etape 2

**Les aides financières possibles pour ces travaux**

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRenov'
- MaPrimeRénov'
- Sérénité

Aides locales :

- CEE (Certificats d'économies d'énergie) Standard
- Eco-Prêt à taux 0

Pour en savoir plus sur les aides, rendez vous sur France Rénov' [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' [email@france-renov.gouv.fr](mailto:email@france-renov.gouv.fr)  
Tel : 0 808 800 700

**Détails des travaux énergétiques****Coût estimé (\*TTC)****Murs**

- Isolation des murs par l'intérieur en MI (donne sur extérieur) ( $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ )

Contre-cloison sur ossature métallique compris isolant fibre de bois ép. 145 mm.  $R = 4,00 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ k/W}$

Murs humides : il convient de poser l'isolant avec un vide d'air de 2 à 4 cm

Laine et Fibre de bois : Bonnes performances thermique et acoustique. Contribution au confort d'été.

Matériau renouvelable

≈ 30 173 €

**Ventilation**

- Ventilation MI  
VMC Hygro B

Installation d'une VMC hygro B:

L'équipement de ventilation influe sur les consommations de chauffage (débit de renouvellement d'air) et sur les consommations d'auxiliaires.

L'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlé hygro-réglable de type B permet une modulation du débit d'air extrait en fonction du taux d'humidité des pièces de service. Des modules d'entrées d'air hygro-réglables sont installés dans les pièces principales pour une gestion de la modulation d'entrées d'air neuf en fonction du taux d'humidité des pièces, les portes de distributions intérieures sont détalonnées d'au moins 1 cm. L'installation ne doit jamais être mise à l'arrêt. En présence d'une installation PAC air/air double service (Chauffage / climatisation) les modules d'entrées d'air hygro-réglables type B ne sont pas compatibles en Monosplit ou Multisplit. L'installation de modules d'entrée d'air hygro-réglables de type B est autorisée en présence d'une émission par gainable impérativement associé à un système zone contrôle (Shogun ZC) assurant une régulation terminale pièce par pièce (cf détail avis technique n°14.5/16-2186\_V4).

≈ 1 100 €





## Détails des travaux induits

Coût estimé  
(\*TTC)

- |   |            |
|---|------------|
| ● Post isolation par l'intérieur : Modifications de l'installation électrique, réseaux intérieurs, radiateurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation par l'intérieur. | ≈ 17 740 € |
| ● Ventilation : Alimentation électrique du groupe VMC dans les combles  | ≈ 180 €    |

## Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (conso. en kWhEP/m <sup>2</sup> /an et émissions en kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
	<b>-65%</b> (-231 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)  <b>-66%</b> (-230 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)	<b>-67%</b> (-74,4 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an)	 insuffisant	de 1 721 € à 2 329 €	≈ 49 193 €

## Répartition des consommations annuelles énergétiques

### Avant travaux

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



### Après l'étape 1

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



### Après l'étape 2

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



usage

chauffage

eau chaude

refroidissement

éclairage

auxiliaires

Total

consommation d'énergie (kWh/m<sup>2</sup>/an)

fioul  
86<sub>EP</sub> (86<sub>EF</sub>)

fioul  
29<sub>EP</sub> (29<sub>EF</sub>)

électrique  
5<sub>EP</sub> (2<sub>EF</sub>)

électrique  
4<sub>EP</sub> (2<sub>EF</sub>)

123<sub>EP</sub> (118<sub>EF</sub>)

consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée

frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation\*)

de 1 172€ à 1 586€

de 391€ à 529€

de 86€ à 116€

de 72€ à 98€

de 1 721€ à 2 329€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...





## Etape 3

### Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRenov'
- MaPrimeRénov'
- Sérénité

Aides locales :

- CEE (Certificats d'économies d'énergie) Standard
- Eco-Prêt à taux 0

Pour en savoir plus sur les aides, rendez vous sur France Rénov' [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' [email@france-renov.gouv.fr](mailto:email@france-renov.gouv.fr)  
Tel : 0 808 800 700



### Détails des travaux énergétiques



### Coût estimé (\*TTC)

#### Production de chauffage et d'eau sanitaire

- PAC air / eau –

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air-eau, haute température, pour chauffage et ECS (ballon intégré 190 litres) comprenant unité intérieure et unité extérieure, support mural, le raccordement à l'alimentation électrique, à l'ECS, au circuit chauffage, régulateur thermostatique, disconnecteur, clapet anti-thermosiphon, clapet anti-retour, vannes, régulation sur température extérieure (sonde comprise), non compris mise en service. Vérifier auprès d'un professionnel que les émetteurs sont adaptés au système pour que le coefficient de performance soit optimum.

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment



- ▲ PAC Air/Eau : La pompe à chaleur air-eau est plus adaptée lorsque la température extérieure est clémente. Pour une installation sur plancher chauffant, on perd par exemple 38% d'efficacité entre +7 et -7°C. Ce système est donc plutôt à éviter en zone H1 où le climat est rigoureux.

- ▲ PAC Air/Eau: dimensionnement : Un professionnel doit impérativement se déplacer au domicile pour effectuer une visite technique rigoureuse. Il doit calculer le volume de la maison, les déperditions, le volume d'eau du circuit de chauffage, la taille des radiateurs dans chaque pièce. Il pourra ainsi déterminer la température de fonctionnement des chauffages et choisir une PAC en conséquence.

En cas de surdimensionnement : En cas de surdimensionnement, le coût de l'installation augmente sensiblement et le compresseur est très sollicité par des cycles marche arrêts fréquents. Cela entraîne une usure prématurée (coût d'entretien élevé) et des consommations électriques inutiles.

En cas de sous-dimensionnement : En cas de sous-dimensionnement, la pompe à chaleur air-eau ne pourra pas assurer le chauffage de la maison pendant les jours les plus froids de l'hiver qui causera une sensation de froid pour les occupants.

Pompe à chaleur haute température : Une PAC air-eau haute température convient pour des radiateurs haute température (55 à 70°C) mais aussi pour chauffer l'eau chaude sanitaire.

≈ 14 300 €



### Détails des travaux induits



### Coût estimé (\*TTC)

- |   |         |
|---|---------|
| ● Equilibrage : Equilibrage des réseaux de chauffage  | ≈ 180 € |
| ● Electricité : Eventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique                                | ≈ 480 € |
| ● Peintures et Maçonnerie : Eventuels travaux de maçonnerie, de plâtrerie et de peinture                          | ≈ 600 € |
| ● Emetteurs : Eventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution | ≈ 600 € |

## Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale (conso. en kWhEP/m <sup>2</sup> /an et émissions en kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
	<b>-81%</b> (-286 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)  <b>-92%</b> (-319 kWhEP/m <sup>2</sup> /an)	<b>-98%</b> (-109,4 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an)	 insuffisant	de 772 € à 1 044 €	≈ 16 160 €

## Répartition des consommations annuelles énergétiques

### Avant travaux

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



### Après l'étape 1

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



### Après l'étape 2

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



### Après l'étape 3

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



usage

chauffage

eau chaude

refroidissement

éclairage

auxiliaires

Total

consommation d'énergie (kWh/m<sup>2</sup>/an)

⚡ électrique  
49<sub>EP</sub> (21<sub>EF</sub>)

⚡ électrique  
10<sub>EP</sub> (4<sub>EF</sub>)

⚡ électrique  
5<sub>EP</sub> (2<sub>EF</sub>)

⚡ électrique  
3<sub>EP</sub> (2<sub>EF</sub>)

68<sub>EP</sub> (29<sub>EF</sub>)

consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée

frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation\*)

de 563€ à 761€

de 117€ à 159€

de 52€ à 70€

de 40€ à 54€

de 772€ à 1 044€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations de l'auditeur

- Ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

# Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

## Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant.

Trouvez un conseiller près de chez vous :  
[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

3

## Recherche des artisans et demandes de devis

- Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches de regarder les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici :

[france-renov.gouv.fr/annuaire-rge](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)

2

## Demande d'aides financière

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculée en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides :

[france-renov.gouv.fr/aides/simulation](https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation)

Créez votre compte MaPrimeRénov' :

[maprimerenov.gouv.fr/prweb](https://maprimerenov.gouv.fr/prweb)



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

[www2.sfgas.fr/etablisements-affilies](https://www2.sfgas.fr/etablisements-affilies)

4

## Validation des devis et demandes d'aides

- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5

## Lancement et réalisation des travaux

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6

## Réception des travaux

- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.

# Lexique et définitions

## Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

## Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

## Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO<sub>2</sub>, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

## Énergie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

## Énergie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

## Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante.

## Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

## Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

## Déperdition de chaleur

La déperdition de chaleur désigne la perte de chaleur du bâtiment.

## Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

## Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

## Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

# Lexique et définitions

## Surface habitable (utilisée dans l'audit)

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre. A noter que dans le cadre du DPE et de l'audit énergétique réglementaire, les vérandas chauffées sont intégrées dans la SHAB.

# Fiche technique du logement

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment auditée renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Référence de l'audit : **A23240014803E**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **04/05/2023**







Justificatifs fournis pour établir l'audit :

Néant


























## Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :


























Les résultats chiffrés des consommations et montants des dépenses énergétiques sont obtenus par la méthode de calcul 3CL-DPE2021 et l'arrêté fixant le tarif des énergies en vigueur au moment du diagnostic. Ces résultats peuvent être différents des relevés de consommations réels pour plusieurs raisons :

- le calculs sont basés sur un scénario d'utilisation conventionnelle, différent du scénario d'utilisation réelle (météo, horaires d'occupation, température de consigne, température homogène dans toutes les zones du bien, apports internes, intensité d'occupation réelle...);
- certains éléments impactant les consommations réelles ne sont pas accessibles ou quantifiables par le technicien (mise en œuvre de l'isolation, mauvais fonctionnement d'un système, étanchéité à l'air réelle,...) et ne sont donc pas pris dans les calculs ;
- l'utilisation de valeurs par défaut pour la modélisation du bâtiment faute de justificatifs acceptables.


























	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		24 - Dordogne
	Altitude	 donnée en ligne	155
	Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
	Année de construction	 valeur estimée	1800
	Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	175,97
	Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	3
	Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,6


























	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
enveloppe	Surface	 observée ou mesurée	21,5 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non



























donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Non
Inertie		observée ou mesurée	Légère
Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
Surface		observée ou mesurée	32,1 m <sup>2</sup>
Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur		observée ou mesurée	60 cm
<b>Mur 2</b>			
Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Non
Inertie		observée ou mesurée	Légère
Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
Surface		observée ou mesurée	24,7 m <sup>2</sup>
Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur		observée ou mesurée	60 cm
<b>Mur 3</b>			
Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Non
Inertie		observée ou mesurée	Légère
Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
Surface		observée ou mesurée	22,98 m <sup>2</sup>
Matériau mur		observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur		observée ou mesurée	60 cm
<b>Mur 4</b>			
Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Non
Inertie		observée ou mesurée	Légère
Doublage		observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 5</b>			
Surface		observée ou mesurée	9,76 m <sup>2</sup>



























donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	16,57 m <sup>2</sup>
<b>Mur 6</b>	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	32 m <sup>2</sup>
<b>Mur 7</b>	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	23 m <sup>2</sup>
<b>Mur 8</b>	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non





















































donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 9</b>	Surface	 observée ou mesurée	17,6 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 10</b>	Surface	 observée ou mesurée	5,02 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 11</b>	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	3,76 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	60 cm
<b>Mur 11</b>	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage

























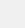
donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Plafond 1</b>	Surface	 observée ou mesurée	20 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	2 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	20 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	32 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
<b>Plafond 2</b>	Surface	 observée ou mesurée	121,61 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Plancher 1</b>	Surface	 observée ou mesurée	65 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	44,2 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	65 m <sup>2</sup>
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
<b>Fenêtre 1</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,7 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
























donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,47 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
<b>Fenêtre 2</b>		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,63 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 3</b>		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Fenêtre 4	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,88 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 5	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,36 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel	
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		 observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Est	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 6		Surface de baies	 observée ou mesurée	0,88 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical


























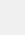
donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	1,36 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>Fenêtre 7</b>		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	0,24 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
<b>Fenêtre 8</b>		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )






















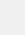
donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	2,73 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
<b>Fenêtre 9</b>		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,6 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 10</b>		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement



























donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,85 m²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
<b>Fenêtre 11</b>	Type menuiserie	 observée ou mesurée Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée 1,48 m²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
<b>Fenêtre 12</b>	Type menuiserie	 observée ou mesurée Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée Non



























donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Fenêtre 13</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,24 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
<b>Fenêtre 14</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
<b>Fenêtre 15</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,92 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non





donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	0,63 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>Fenêtre 16</b> Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		observée ou mesurée	Nord
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Type de menuiserie		observée ou mesurée	Bois
<b>Porte 1</b> Type de porte		observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface		observée ou mesurée	1,52 m <sup>2</sup>
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 5</b> Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 6</b> Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	6 m

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 7</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,8 m
<b>Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 1 (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,5 m
<b>Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,2 m
<b>Linéaire Mur 2 (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,2 m
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 1</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 2</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 2</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 3</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 4</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 4</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 4</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 5</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 6</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 6</b>		
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,7 m
	<b>Linéaire Fenêtre 11 Mur 6</b>		
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,5 m
	<b>Linéaire Fenêtre 12 Mur 10</b>		
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2 m
	<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 11</b>		
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	<b>Linéaire Porte 1 Mur 1</b>		
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur

équipements

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Chaudière classique	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière classique
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	175,97 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	1975
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Fioul
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	175,97 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière classique
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Ventilation	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée
Production en volume habitable		 observée ou mesurée	Non
Volume de stockage		 observée ou mesurée	270 L
Type de ventilation		 observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Année installation		 document fourni	1800
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Non

## SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° SR04E23A

### Attestation sur l'honneur

*Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).*

*Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :*

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

*Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.*

Laurent DELAYRE  
Gérant



## Attestation d'assurance

### Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES

### AGENT

**MM LAGISQUET BERGES**  
CENTRAL FORUM LE FORUM  
10 PLACE ANDRE EMLINGER  
64100 BAYONNE  
Tél : 0559310606  
Fax : 05 59 31 03 81  
Email : AGENCE.LAGISQUETBERGES@AXA.FR  
Portefeuille : 0064011244

SARL AAC AGENCE ATLANTIC  
CONTROL  
50 RUE CHAPELET  
64200 BIARRITZ FR

ATTESTATION

### Vos références :

Contrat n° 11084297004  
Client n° 3458189204

AXA France IARD, atteste que :

**SARL AAC AGENCE ATLANTIC CONTROL**  
50 RUE CHAPELET  
64200 BIARRITZ

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11084297004 ayant pris effet le 01/04/2023

Le présent contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, ainsi que les clients, du fait de l'établissement des seuls documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :  
1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 131-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

En complément de l'article 1.1 des Conditions générales, ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de

### **AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

1E062620230403



l'Habitation relatif aux diagnostics techniques.

La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré lorsqu'il réalise à titre accessoire ces mêmes constats et diagnostics en dehors de la constitution du dossier technique.

**Autres activités garanties :**

La garantie du contrat est également étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, y compris les clients du fait de :

. L'établissement des certificats de surface (Loi Carrez) prévu par la Loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23 mai 1997.

- . Infiltrométrie : Mesure de perméabilité à l'air
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesures, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesures, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications et mesures des systèmes de ventilation ; Activité de vérification, mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel neuf selon le protocole ventilation RE2020
- DPE, bâtiment Neuf avec ou sans Mention,
- Attestation fin travaux RT2012 / RE2020,

. Diagnostic assainissement.

. Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité des logements.

. Copropriétés existantes et mise en copropriété notamment rédaction du règlement de copropriété, calcul des tantièmes, plans de la copropriété, calcul des charges, diagnostic technique global (Loi Allure 24 03 2014).

. Mesures des surfaces louées selon la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 dite loi BOUTIN.

. Etats des lieux locatifs (des parties privatives) selon la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

. L'établissement des états de conformité de la sécurité des piscines conformément à la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 et du décret d'application n°2003 -1389 du 31 décembre 2003 (art. L. 128-1 à 3 et R. 128-1 à 4 du code de la construction et de l'habitation).

DTA

DAPP

AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION

AUDIT ENERGETIQUE

Le PPT - Le Plan Pluriannuel de travaux

Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022)

**A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTVITE DE MAITRISE D'ŒUVRE OU AMO SOUMISE A DECENNALE BATIMENT**

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/3

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/04/2023 au 01/04/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à BAYONNE le 3 avril 2023

Pour la société :



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3

**Montant des garanties et des franchises**

Les montants d'indemnisation et les franchises sont fixés par sinistre, sauf lorsque la mention « par année d'assurance » figure au tableau ci-dessous.

Lorsque le montant de la garantie est fixé par année d'assurance, il s'entend quel que soit le nombre de sinistres touchant une même année d'assurance. Il s'épuise au fur et à mesure des règlements effectués.

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 5.3 des conditions générales.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
<b>Dont :</b>	
<input type="checkbox"/> Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance
<input type="checkbox"/> Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance
<input type="checkbox"/> Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance	500.000 € par année d'assurance
<input type="checkbox"/> Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
<b>Autres garanties :</b>	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	750.000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4/3

## Certificat de compétences



**Certificat N° C2045**

**Monsieur Sébastien REBIERE**

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

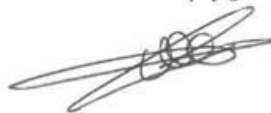


dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 13/10/2018 au 12/10/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 31/10/2022 au 30/10/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 07/12/2022 au 06/12/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 07/12/2022 au 06/12/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 07/12/2022 au 06/12/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments</b>	<b>Certificat valable</b> Du 01/01/2023 au 31/12/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

**Date d'établissement le lundi 14 novembre 2022**

**Marjorie ALBERT**  
Directrice Administrative

P10  


*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).*

F09 Certification de compétence version N 010120

**LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES**  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 67 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018